

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2019

Délibération n°2019-26 : approbation du lancement du processus d'accession aux responsabilités et compétences élargies

Vu le décret n° 87-832 du 8 octobre 1987 modifié relatif à l'École nationale des Chartes ;

Vu l'article L. 712-8 du code de l'Éducation ;

Vu l'avis favorable du comité technique de l'ENC en date du 27 novembre 2019 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 décembre 2019, approuve le lancement du processus visant à obtenir les autorisations ministérielles requises par le code de l'Éducation, en vue de l'accession de l'ENC aux responsabilités et compétences élargies au 1^{er} janvier 2021 ou ultérieurement.

- Effectif statutaire (*Nombre de membres composant le conseil*) : 21
- Membres en exercice (*effectif statutaire moins le nombre de sièges vacants*) : 20
- Membres présents : 15
- Membres représentés (*Nombre de personnes ayant donné procuration*) : 17
- Quorum : 10

Décompte des votes :

- Abstention(s) : 0
- Votants : 17
- Blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de votants moins le nombre des blancs et nuls*) :

- Pour : 15
- Contre : 2

La délibération est adoptée à la majorité absolue des membres en exercice (article L. 711-7 du code de l'éducation).

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Louis GAUTIER